



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Travaux agricoles, forestiers et paysagers pendant la période de nidification

Question écrite n° 14800

Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les attentes exprimées par les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et paysagers de sa circonscription qui, tout comme les agriculteurs, sont impactés négativement par les contraintes et les normes liées aux politiques européennes, économiques et sociétales (GNR, hausses des prix des fournisseurs et du matériel ...). Ils rencontrent en outre des difficultés liées à l'embauche de personnel. De plus, ils estiment que la mise en œuvre de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, qui stoppe leur activité d'exploitation du bois, d'entretien forestier et des abords des réseaux de distribution d'énergie et des réseaux ferrés pendant la période de nidification, soit cinq mois du 15 mars au 15 août, est un non-sens économique qui condamne l'avenir de leurs entreprises. Partageant ce point de vue, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend concilier les attentes légitimes des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et paysagers qui souhaitent pouvoir continuer à travailler et à faire vivre leurs familles, et les contraintes environnementales.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Brigand](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14800

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 761

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)